

GROUPE ORPEA NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Les négociations annuelles obligatoires ont débuté le 17 novembre 2009, elles se sont poursuivies les, 4 et 16 décembre 2009, 5 janvier 2010.

LA CFDT A FAIT LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Augmentation salariale de +4% pour l'ensemble du personnel ;
- Nous demandons le remplacement de 100% du personnel, afin d'améliorer les conditions de travail des salariés et la prise en charge des résidents ;
- La mise en place d'une mutuelle pour l'ensemble du personnel ;
- La subrogation pour l'ensemble du personnel en cas d'hospitalisation ou d'arrêt maladie, avec le remboursement intégrale de la sécurité sociale
- La prise en charge, par l'employeur de la journée de solidarité ;
- Une prime de sujétion pour le travail le dimanche et les jours fériés, à 0.70% de la valeur du point par heure effectuée ;
- Une prime de nuit de 15%
- Un 13ème mois pour l'ensemble du personnel ;
- Application de la prime d'ancienneté pour l'ensemble des salariés ;
- La renégociation du temps d'habillage et de déshabillage en jour de congés dans l'année ;
- Le 1er mai travaillé payé double et récupère ;
- Augmentation des œuvres sociales de 0.25 à 0.50% pour la masse salariale.

A l'issu de cette 4ème réunion, la direction d'Orpéa n'a accepté aucune de nos légitimes revendications.

Les prochaines négociations auront lieu les 26 janvier et 16 février 2010.

Affaire à suivre



La CFDT : l'efficacité à vos côtés !